

Lettre d'infos n°20
Circonscription CHAMALIERES

Jeudi 2 mars 2023

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs,
Mesdames les enseignantes, Messieurs les enseignants,
Mesdames les membres du RASED,

Les documents relatifs à la lettre d'information de la circonscription sont disponibles sur le site de la circonscription et accessibles directement via des liens.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre la lettre à tous les personnels rattachés à votre école.

Pour rappel, vous trouverez toutes les lettres d'infos et toutes informations administratives et pédagogiques utiles à votre quotidien sur le site de la circonscription. Visitez ce site régulièrement car des documents (aide au pilotage de la classe, formulaires, carrière, prêt de matériel, ...) y sont déposés très fréquemment : <https://mediascol.ac-clermont.fr/ien-chamalières/>

Marie Gabrielle VACHETTE



Inspectrice de la circonscription de Chamalières

Sommaire

DIRECTEUR

- 1-Article journal local – projet théâtre Molière (école de GIAT)
- 2-Harcèlement – Enquête
- 3-Service civique et droit de grève
- 4-Sections sportives collège de Besse
- 5-Information des familles en matière de remises d'ordre pour non-fréquentation des services d'hébergement ou de restauration liées à la pratique d'un culte.
- 6-Le 10 mars je lis
- 7-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 27 février au 3 mars

PEDAGOGIQUE

- 1-Cours d'eau d'H2O le 12 et 13 Octobre 2023 à Clermont-Fd (Maison des Sports)
- 2-Mercredis et accueils découverte Vulcania

1-Article journal local – projet théâtre Molière (école de GIAT)

Vous trouverez en suivant le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/fsxpqjignK9Weg5> l'article écrit par le journaliste local de GIAT sur le spectacle donné en janvier par les élèves de l'école, dans le cadre du projet d'école et du travail réalisé l'année dernière en "Plan français".

Toutes nos félicitations pour ce superbe projet mettant pleinement en valeur la belle langue de Molière !

2-Harcèlement – Enquête

Dans le cadre de la convention recherche-action-formation portant sur le harcèlement scolaire entre l'**Université Clermont Auvergne** et la **DSDEN** du Puy-de-Dôme, nous souhaitons recenser les perceptions et les besoins potentiels des enseignant.e.s pour **mieux** appréhender cette problématique en termes de formation.

A ce titre, **nous nous permettons de vous solliciter** afin d'obtenir votre réponse à une courte enquête.

Cette enquête **ne dure pas plus de 15 minutes** et s'effectue sous la forme d'un questionnaire en ligne.

Les données recueillies seront strictement confidentielles, anonymes **et destinées uniquement aux scientifiques de l'UCA impliquées dans ce projet.**

Les données ne seront pas traitées de manière individuelle mais collective, l'objectif étant ici d'obtenir une vision globale des besoins des enseignant.e.s.

Pour participer cliquez sur le lien ci-dessous :

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=BL0WWnW0_0mxGsbINZ2xsbytg05h035NgHkBidiT94RUOVdBTEVCRIFPN0IKUUXKODNRNIhFMIdJSC4u

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Klara Maderova klara.maderova@uca.fr ou Marylou Michaud marylou.michaud@etu.uca.fr

3-Service civique et droit de grève

Le Bureau de la réglementation et de la vie des établissements au Ministère de l'éducation nationale nous a communiqué une précision concernant le droit de grève et le droit de retrait pour les volontaires en service civique. Vous trouverez, ci-dessous, l'extrait de la foire aux questions mise à jour :

Le statut de volontaire en service civique permet-il de bénéficier du droit de grève ? Du droit de retrait ?

Le volontaire en service civique n'est pas salarié. Par voie de conséquence, **il ne peut pas bénéficier du droit de grève ni l'exercer.**

Toutefois, un volontaire en service civique a la possibilité de participer à une manifestation organisée dans le cadre d'un mouvement social. Il est cependant tenu de rattraper les heures d'absence liées à l'exercice de son droit à manifester.

Le volontaire en service civique qui souhaiterait participer à une manifestation doit préalablement prévenir son tuteur ou le directeur ou chef de l'établissement scolaire dans lequel il effectue son volontariat de son absence, et prévoir avec lui les modalités de répartition des heures non effectuées au titre de sa participation à manifestation, dans les délais les plus brefs et si possible au cours de la même semaine.

S'agissant du droit de retrait, le volontaire en service civique peut l'exercer dans les mêmes conditions que le droit de grève. Il doit préalablement prévenir son tuteur ou le directeur ou chef de l'établissement scolaire dans lequel il effectue son volontariat de son absence, et prévoir avec lui les modalités de répartition des heures non effectuées au titre de son retrait, dans les délais les plus brefs et si possible au cours de la même semaine. »

4-Sections sportives collège de Besse

Vous trouverez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/3L577JXnXbBp8Eg> des informations sur les sections sportives proposées au collège de Besse.

Je vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de les relayer à votre équipe pour la bonne information des élèves et de leur famille.

5-Information des familles en matière de remises d'ordre pour non-fréquentation des services d'hébergement ou de restauration liées à la pratique d'un culte.

Dans le respect du principe de laïcité à l'école, les parents d'élèves et les élèves majeurs peuvent solliciter des autorisations d'absence et des remises d'ordre pour non-fréquentation prolongée de la restauration scolaire liées à la pratique d'un culte.

La période de jeûne du mois de ramadan devrait avoir lieu cette année du 22 mars 2023 au 21 avril 2023.

Les dispositions doivent être appliquées de manière homogène sur tout le territoire. **Aucun document émanant des écoles et établissement ne doit demander aux élèves ou à leur famille de faire référence à une appartenance ou une pratique religieuse.**

Le cadre juridique d'application de la laïcité et les modalités de communication en direction des familles sont précisés dans le vade-mecum *La laïcité à l'école*, disponible sur la page Eduscol [La laïcité à l'école](#), en particulier les fiches suivantes :

- *Fiche 10 : Demande d'autorisation d'absence ou de dispense d'activité en raison de la pratique d'un culte* ;
- *Fiche 12 : Remise d'ordre pour non fréquentation prolongée du service de restauration scolaire liée à la pratique d'un culte*.

Vous trouverez également une fiche complémentaire liée à la pratique d'un jeûne culturel lors d'une sortie scolaire avec nuitée(s) sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/TjZNZAfFzAwBJ7b>

Les équipes académiques valeurs de la République pourront vous conseiller en tant que de besoin. Madame Vachette, IEN de Chamalières et référente départementale Laïcité et valeurs de la République, reste à votre disposition pour toute précision.

6-Le 10 mars je lis

Lancé dans le cadre de la Lecture grande cause nationale, en partenariat avec le Centre national du livre, opérateur du ministère de la culture, le quart d'heure lecture a l'ambition de renforcer la pratique de la lecture, en portant une attention particulière aux plus jeunes et à ceux qui en sont le plus éloignés.

La deuxième édition nationale se tiendra le vendredi 10 mars 2023. Tous les personnels et élèves des écoles et établissements scolaires sont invités à interrompre leurs activités le 10 mars pour lire ensemble durant un quart d'heure au créneau horaire de leur choix.

Comme le rappellent la note de service du 16 novembre 2021 et la circulaire de rentrée de l'année 2022-2023, le « quart d'heure lecture », temps banalisé de lecture personnelle, développe la concentration des élèves, leur aisance et leur attachement à une pratique régulière de la lecture. Il est donc appelé à être systématisé à l'école et au collège. Les modalités de mise en œuvre et des ressources sont disponibles sur la page [Eduscol](#).

Le dispositif est simple :

- Seuls le silence et la possession d'un livre sont obligatoires,
- Le texte lu est librement choisi par chacun, dans le respect des valeurs de la République.

Les écoles qui souhaiteraient valoriser leur implication le 10 mars sont invités à utiliser, sur les réseaux sociaux, la bannière **#10marsjelis** et à s'enregistrer pour être référencés à l'adresse suivante: <https://centrenationaldulivre.fr/quartdheurelecture>.

Comme toute action d'éducation artistique et culturelle, l'application ADAGE peut être enrichie des participations à **#10marsjelis**.

7-Actualité de l'OCCE 63 - semaine du 27 février au 3 mars

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à l'actualité de la semaine de l'OCCE 63 :

- Pour l'ensemble des équipes pédagogiques :
 - Dons de matériel aux écoles : Nous avons récupéré dernièrement beaucoup de vêtements, jeux, livres, que **nous souhaitons donner aux écoles** qui en auraient besoin. Cela peut être pour les classes (bibliothèque, classe dehors, coin puzzle...), mais aussi pour les services périscolaires, ou encore, pour des familles qui vous auraient fait part d'un besoin particulier. *Retrouvez sur le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/r7nCsnFaKegkAj9> l'inventaire correspondant.*
 - Conseil d'administration : Le prochain aura lieu le **jeudi 9 mars, de 17H30 à 19H**. Vous trouverez en cliquant sur : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/r7nCsnFaKegkAj9> l'invitation, comportant l'ordre du jour. Le lien pour le distanciel sera envoyé ultérieurement.

- **Pour les enseignants de tous cycles :**
 - Mois de la Poésie : En mars, découvrez tous les jours un nouveau poème sur nos réseaux [Twitter](#) et [Facebook](#). Vous souhaitez participer et en partager ? Répondez-nous dans le fil de conversation !
Retrouvez également [ici le padlet](#) créé par l'association de la "Semaine de la Poésie" et mis à disposition des classes du département.
Enfin, découvrez [le programme en ligne](#) de la Semaine 2023, qui aura lieu du 18 au 25 mars, et vous propose interventions de poètes en classe, lectures et rencontres artistiques.

PEDAGOGIE

1-Cours d'eau d'H2O le 12 et 13 Octobre 2023 à Clermont-Fd (Maison des Sports)

Vous trouverez en suivant le lien : une invitation à participer à l'édition 2023 des Cours d'eau d'H2O programmée le 12 et 13 Octobre 2023 à la maison des sports de Clermont-Fd.

Il s'agit du rendez-vous annuel des scolaires de l'académie (écoles maternelles, écoles primaires, collèges, lycées) sur l'eau bien commun multidisciplinaire.

Il vous sera possible de pique-niquer sur place pour ceux qui resteront la totalité de la journée.

2-Mercredis et accueils découverte Vulcania

Le dispositif « Mercredis et accueils découverte » est une opération qui propose aux enseignants, sur inscription et gratuitement, de découvrir les ressources et les supports pédagogiques de Vulcania. Il facilite aussi les échanges avec les membres du service éducatif du Parc.

Le lien : <https://cirrus.ac-clermont.fr/nextcloud/s/STMAGEFmFS4cY2K>